

Guide-conférencier

Certificat de compétence — CC16400A

Objectifs

- ◆ Obtenir le certificat et la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée en préfecture.
- ◆ Renforcer la formation des candidats sur les plans théoriques et pratiques, notamment en méthodologie et en connaissance des secteurs touristiques et culturels.

Publics, condition d'admission et prérequis

- ◆ Titulaire d'un diplôme conférant le grade de master (*bac+5 min.*) en histoire, histoire de l'art, histoire des sciences et des techniques, médiation culturelle, politiques culturelles, valorisation des patrimoines.
- ◆ Justifiant d'une capacité argumentative en lien avec un projet professionnel tourné vers le guidage culturel ou touristique, ou la médiation des patrimoines.
- ◆ Connaissance d'une langue étrangère autre que le français (niv. B2 minimum du CECRL).

*Dépôt des candidatures sur démarches numériques
du 1er mars au 20 avril 2026*

Organisation de la formation

- ◆ Les cours ont lieu en soirée, tous les mercredis et jeudis de 17h30 à 21h, de fin septembre à juin.
- ◆ Les enseignements ont lieu en présentiel au Cnam Paris et quelques séances seront programmées en distanciel.

en bref

34 crédits ECTS

Lieu Cnam Paris

Durée 1 an

Tarifs (sous réserve de validation)

- ◆ Package individuel : 2 243 €
- ◆ Tiers payeur : 3 450 €
(financé par un organisme, hors CPF)

Niveau d'entrée Niveau 7 (*bac+5*)

Débouchés

Guide-conférencier | Médiateur culturel | animateur des patrimoines ou du territoire.

Responsable pédagogique
Marine LOISY

Programme

UE	intitulé cours	ECTS
USEC65	Tourisme en transition : connaissance du secteur et gestion de l'activité professionnelle	6
USEC1J	Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1)	6
USEC20	Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	10
UA		
UAEC09	Projet tuteuré	12

Dossier de candidature

- ◆ Plus haut diplôme obtenu permettant la candidature (pour les diplômés étrangers hors UE, présentation d'un ENIC-NARIC).
- ◆ Programme (plaquette et/ou relevé de notes comportant les contenus pédagogiques) de la formation correspondant au diplôme transmis.
- ◆ Justificatif d'un niveau de langue vivante autre que le français, de niveau B2 min.
- ◆ Pièce d'identité officielle recto-verso.
- ◆ Photo d'identité.
- ◆ CV et lettre de motivation indiquant précisément son projet professionnel.
- ◆ Pour les candidats étrangers, un justificatif de langue française de niveau B2 min.

Compétences visées

- ◆ Usages des outils du numérique dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle.
- ◆ Expression et communication écrites et orales dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle.
- ◆ Positionnement vis-à-vis des champs professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture.
- ◆ Maîtrise de la méthodologie et des techniques de la médiation orale des patrimoines.
- ◆ Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation culturelle adaptés aux marchés et tendances locales et régionales.

Modalités de validation

- ◆ Contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré.
- ◆ Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement.
- ◆ Note supérieure ou égale à 10/20 au projet tuteuré.



Territoires.cnam.fr

Contact

Département territoires
2 rue conté, Paris 3^e

certificats.tourisme@lecnam.net

